

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU**

Séance du 16 Novembre 2021 à 20h  
L'an deux mil vingt-et-un, 16 Novembre 2021 à 20h

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12
- absents : 3

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. BRIVADIS André, Maire

**Etaient présents :** Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjoints, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr SPECCEL Gérard, Mr PHILBEE Paul.

**Procurations :**

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,  
Mr FAIVRE Thierry a donné procuration à Mr PHILIPON Pierre,

**Absent :** Mr MARION Olivier

Mr GIBERT Stéphane a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

**En dépenses d'Investissement :**

Chapitre 204 + 15 000€

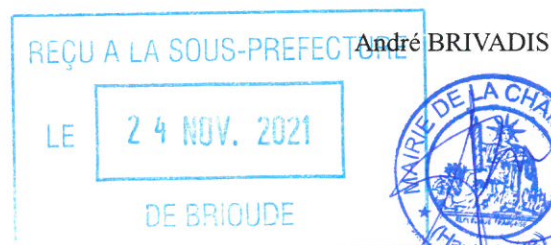
Il est proposé d'ouvrir des crédits sur ce chapitre pour émettre le mandat au Syndicat départemental d'énergie pour les travaux d'éclairage public places casadéennes et avenue de la Gare.

Chapitre 21 -15 000€

Il est proposé de réduire les crédits du compte 21312 prévus pour les bâtiments scolaires les travaux n'étant pas encore engagés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification n°1 au budget 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Date de la convocation :**  
**08 Novembre 2021**

**Date d'affichage :**  
**08 Novembre 2021**

**Objet :**

**Décision modificative  
n°1 Budget Principal  
commune 2021**

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en Sous  
Préfecture de Brioude le  
18 Novembre 2021 et  
publication du 18  
Novembre 2021